THÈME 3 - POUR DES ALTERNATIVES ECONOMIQUES, SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

(Rapporteurs : Marylène Cahouet, Odile Cordelier, Catherine Gourbier, Elizabeth Labaye, Boris Thubert)

Sommaire

1. UNE CRISE MULTIFORME DU CAPITALISME FINANCIARISÉ ET DE LA MONDIALISATION LIBÉRALE

- 1.1
- 1.2 Des politiques d'austérité imposées aux peuples
- 1.3 L' Union Européenne dans l'impasse
- 1.4 Penser et proposer des alternatives
- 2. POUR UN AUTRE PARTAGE DES RICHESSES DANS UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE « SOUTENABLE »
- 2.1 Pour des politiques d'emploi dynamiques respectueuses de l'environnement
- 2.2 La question du travail
- 2.3 Salaires et revenus de transfert
- 2.4 Quelle fiscalité pour la justice sociale
- 3. POUR UN ÉTAT, DES COLLECTIVITÉS, DES SERVICES PUBLICS A U SERVICE DES CITOYENS
- 3.1 Pour un État démocratisé
- 3.2 Qu'attendons-nous des collectivités ?
- 3.3 Des services publics de qualité, accessibles à tous, pour répondre aux besoins
- 3.4 La démocratie
- 4. LA PROTECTION SOCIALE
- 4.1
- 4.2 Reconquérir une assurance maladie de haut-niveau
- 4.3 Les retraites
- 4.4 Pour une politique familiale ambitieuse
- 4.5 Droit au logement pour tous
- 5. POUR UNE SOCIÉTÉ DE DROIT ET DE LIBERTÉ
- 5.1 Un contexte en rupture
- 5.2 Propositions et revendications
- <u>5.3 Contre la montée des idées d'extrême droite, la banalisation du racisme, la xénophobie d'État</u>

Encart « Droits des Femmes »

- 1 Le SNES s'inscrit dans une perspective de transformation de la société fondée sur la
- 2 lutte contre les inégalités et le refus des discriminations, pour la satisfaction des
- 3 besoins sociaux, la reconnaissance des droits fondamentaux, pour l'égalité, la justice
- 4 sociale, la démocratie et la paix. Les pistes alternatives que nous travaillons mettent
- 5 en relief le rôle des services publics, le développement de la protection sociale pour

6 une société solidaire, respectueuse du devenir de la planète.

7 8

9

1. UNE CRISE MULTIFORME DU CAPITALISME FINANCIARISÉ ET DE LA MONDIALISATION LIBÉRALE

- 10 **1.1** La crise de la dette privée débute à l'été 2007 avec l'éclatement de bulles
- 11 spéculatives, rendues possibles par la déréglementation des marchés
- 12 financiers et la répartition de plus en plus inégalitaire de la richesse en faveur
- 13 du capital. 1.1.1 : les causes de la crise

14 <u>Cette crise est principalement le résultat de :</u>

- 15 La répartition de plus en plus inégalitaire de la richesse en faveur du
- 16 capital: l'explosion des hauts revenus (revenus du patrimoine, hauts
- 17 <u>salaires et bonus de la finance, etc) n'a pu se faire qu'en comprimant</u>
- 18 les revenus de la majorité de la population, c'est-à-dire les revenus du
- 19 travail. Cela provoque d'une part une épargne immense qui facilite la
- 20 spéculation et encourage l'endettement des États, et d'autre part un
- 21 <u>recours accru au crédit (risqué) pour financer une part croissante des</u>
- 22 <u>dépenses, notamment dans les ménages des classes populaires.</u>
- 23 L'augmentation des profits des entreprises n'a pas stimulé
- 24 <u>l'investissement, mais a simplement permis d'augmenter les</u>
- 25 <u>dividendes versés aux actionnaires-rentiers (renforçant l'épargne, au</u>
- 26 <u>détriment de la demande, donc de la croissance</u>).
- 27 La déréglementation des marchés financiers : ce sont des décisions
- 28 politiques qui, dans les années 1980, au nom du dogme de l'efficience
- 29 <u>des marchés martelé par de nombreux économistes libéraux, ont</u>
- 30 construit la dérégulation (qui n'est donc pas une fatalité).
- 31 <u>Décloisonnement (« banques universelles ») et déclin du contrôle des</u>
- 32 <u>banques, développement des produits dérivés hautement spéculatifs,</u>
- « laisser faire » face aux pratiques bancaires douteuses et
- 34 dangereuses, libre circulation des capitaux (sous l'impulsion de la
- 35 <u>construction européenne), décloisonnement général et mondial des</u>
- 36 <u>marchés et des acteurs pouvant y intervenir... Toutes ces décisions</u>
- 37 politiques ont créé les conditions d'une crise inévitable d'un
- 38 <u>capitalisme dominé par la finance.</u>

39 **1.1.2 : la socialisation des pertes**

- 40 Face à la crise,
- Les États ont réagi (sauvetage des banques, timides mesures de relance), creusant
- 42 les déficits sans s'attaquer aux racines de la crise : banques sauvées sans contre-
- partie, mesures insuffisantes pour réguler la finance et bloquer la spéculation, hausse
- 44 salariale bannie. L'occasion de remettre le capital et la finance sous une
- 45 <u>tutelle collective forte n'a donc pas été saisie, les États se contentant</u>

- de chercher à sauver le capitalisme de lui-même en socialisant ses pertes (et en permettant aux actionnaires de très vite recommencer à
- 48 s'enrichir, et aux marchés de recommencer à spéculer). L'exemple de
- 49 <u>l'Islande montre qu'il était possible d'éviter l'effet de contagion à </u>
- 50 <u>l'économie réelle d'une crise bancaire en faisant payer les banques et</u>
- 51 <u>leurs actionnaires, et non pas en reportant les coûts sur la collectivité.</u>

52 1.1.3 : la « crise des dettes souveraines »

- 53 Le déplacement de la crise vers les dettes publiques européennes traduit les failles de
- la construction européenne <u>l'inconséquence des politiques libérales</u>, et la
- pérennité des logiques spéculatives et irrationnelles des marchés financiers. En effet,
- 56 <u>si la hausse des dettes publiques a des causes conjoncturelles (aides</u>
- 57 <u>aux banques et entreprises, et surtout récession provoquée par la crise</u>
- 58 <u>bancaire</u>), ces causes sont surtout structurelles, et n'ont rien à voir
- 59 <u>avec les dépenses publiques : politiques fiscales qui, partout,</u>
- 60 <u>asphyxient les recettes de l'État ; impossibilité de financement des</u>
- 61 déficits par les banques centrales, et absence de garantie des dettes
- 62 <u>publiques par la BCE ; spéculation maintenue par l'absence de</u>
- 63 déréglementation. Les deux derniers facteurs expliquent en outre la
- 64 panique qui a gagné les marchés financiers au printemps 2010 (avec
- 65 <u>l'aide d'agences de notation dont le pouvoir doit être remis en cause).</u>
- 66 Les gouvernements libéraux, soutenus **-quand ils ne sont pas contraints-** par le
- 67 FMIet l'UE, instrumentalisent la crise pour accentuer les politiques d'austérité et de
- démantèlement des solidarités, conduisant à l'augmentation du chômage, la
- 69 diminution de la protection sociale, à plus d'injustices, d'inégalités et de pauvreté.

• 1.2 Des politiques d'austérité imposées aux peuples

1.2.1 : le cadre de l'austérité

70

71

72

73

74 75

76

77 78

79

80

81 82

83

84

85

86

87

88

Les États européens se sont soumis aux marchés financiers et aux agences de notation au mépris de la démocratie et de la souveraineté des peuples ; ils empilent des plans d'austérité qui appauvrissent brutalement les classes populaires et moyennes. Coupes budgétaires, suppressions d'emplois publics et licenciements, gel et baisse des salaires publics et privés, déréglementations, casse progressive des services publics et démantèlement du système social : l'austérité provoque un retour de la récession et une hausse du chômage, renforçant les déficits, donc la dette. Ces politiques aggravent dangereusement la situation de pays en difficulté comme la Grèce, l'Italie ou le Portugal, allant jusqu'à mettre des États sous tutelle dans le seul but de rembourser les banques.... Il faut rompre avec l'austérité, mettre en échec le projet d'y contraindre 26 États de l'UE de façon pérenne et cesser de considérer la sauvegarde de l'euro comme une priorité absolue par rapport aux besoins sociaux et aux aspirations démocratiques des peuples. Si la solidarité financière entre États membres est nécessaire, le MES, accolé au projet de Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance de l'Union (TSCG), doit être rejeté, comme doit l'être ce traité : il instaure une règle d'or de l'équilibre budgétaire absurde et dangereuse, et ne

89 <u>remet pas en cause les failles mêmes de la construction de la monnaie</u>

90 <u>unique.</u>

91

1.2.2 : d'autres politiques

- 92 Pour empêcher les dérèglements qui ont conduit à la crise des dettes privées puis
- 93 publiques, il faut un nouveau partage de la valeur ajoutée entre capital et travail,
- 94 favorable à celui-ci. La politique fiscale doit fortement taxer les hauts revenus,
- 95 notamment ceux du capital et du patrimoine. Le contournement du devoir fiscal
- 96 par l'évasion fiscale et le recours aux paradis fiscaux doit être
- 97 <u>légalement combattu. Ces pratiques favorisées par l'idéologie libérale</u>
- 98 et ses règles de fonctionnement, privent l'Etat de ressources
- 99 <u>importantes.</u> Il faut revenir à une réglementation stricte de la finance, les marchés
- 100 financiers dérégulés ayant à nouveau fait la preuve de leur nocivité : cette
- 101 <u>re-réglementation est parfaitement possible, puisqu'elle a été mise en</u>
- 102 place à l'été 2011, de manière temporaire, par certains États : il faut un
- 103 <u>cloisonnement des acteurs et des marchés, une taxation des</u>
- 104 <u>transactions financières et l'interdiction de certaines pratiques ou de</u>
- 105 <u>certains produits financiers.</u> Dans l'immédiat, <u>Il faut suspendre le</u>
- 106 paiement des intérêts de la dette, devenus un des principaux postes du
- 107 <u>budget de l'Etat, faute de quoi, l'EN, les services publics et nos droits</u>
- 108 sociaux resteront des variables d'ajustement des déficits publics.
- les dettes publiques devraient être restructurées, après audit citoyen **qui montrera**
- 110 le caractère illégitime de la dette qui doit être annulée.

111 1.2.3 : que faire des banques ?

- 112 Il faut réfléchir avec les syndicats de salariés des banques à une organisation bancaire
- 113 séparant activités de prêt et d'investissement, à ce que pourrait être un
- 114 contrôle public démocratique pour financer les investissements utiles et la
- 115 transformation écologique de la société ; à la création d'un pôle bancaire
- 116 public permettant notamment aux collectivités territoriales de trouver les
- 117 capacités d'investissement nécessaires. Les conglomérats bancaires (« too
- 118 big to fail ») pourraient être démantelés. qui recloisonne les différents
- 119 « métiers » des banques, en interdisant aux banques commerciales
- 120 d'avoir des activités spéculatives, qui impose des règles financières
- 121 « prudentielles » strictes, et plus largement qui annule les mesures
- 122 prises dans les années 1980. Dans ce cadre, les conglomérats
- bancaires (banques « trop grosses pour faire faillite ») doivent être
- 124 démantelés.
- 125 Les banques qui ont connu des difficultés doivent soit faire supporter
- 126 <u>intégralement les coûts de leur sauvetage à leurs actionnaires, soit</u>
- 127 passer sous contrôle de l'État si elles sont secourues (entrée au capital
- voire nationalisation sans compensation pour les actionnaires).

129	Il faut	réinstaurer	un secteur	bancaire	public	national.	claireme

- 130 tourné vers le financement d'investissements créateurs d'emplois,
- 131 permettant la réindustrialisation de la France, et respectueux du
- 132 <u>développement durable.</u>
- 1.3 L'Union Européenne dans l'impasse
- 134 Depuis les années 1990, avec la « concurrence libre et non faussée » qui
- 135 devait faire converger les pays membres, chacun peut faire usage de ses
- 136 avantages comparatifs, sous le contrôle de la Commission européenne,
- 137 1.3.1 : des politiques structurelles néfastes.
- 138 Depuis l'origine, la construction européenne est fondée sur des
- 139 principes libéraux (efficacité des marchés et de la concurrence) qui
- 140 <u>n'ont été contrebalancés qu'un temps par des politiques nationales</u>
- 141 plus interventionnistes. L'UE génère des inégalités inacceptables. Elle
- met en compétition des territoires et des entreprises, même publiques,
- 143 <u>ce qui précarise les populations.</u>
- Depuis les années 1990 et la construction de l'Euro, la Commission
- 145 Européenne redouble d'ardeur pour imposer le dogme de la
- 46 « concurrence libre et non faussée », qui se traduit par des attaques
- 147 contre les services publics et l'intervention de l'État dans l'économie,
- 148 **et une incitation des Etats à** se faire concurrence pour attirer les capitaux et
- construire un développement les uns contre les autres. Le dumping (fiscal, social,
- salarial, réglementaire...) au nom de la « compétitivité », conduit à l'alignement de
- tous sur les systèmes sociaux les moins développés, les politiques fiscales les plus
- injustes. Il donne des gages aux marchés financiers auxquels les États doivent
- 153 s'adresser pour financer leurs dépenses publiques, du fait des règles monétaires et
- budgétaires interdisant toute solidarité entre États membres et tout financement
- des déficits publics par les banques centrales.
- 156 1.3.2 : un cadre absurde aux politiques conjoncturelles.
- 157 Les projets de mise en place d'une « gouvernance économique » européenne
- renforcée («pacte « euro plus » « fédéralisme de la contrainte » par la règle d'or.
- le semestre européen, le projet de nouveau traité, etc.) renforceraient le carcan des
- 160 politiques libérales, et traduisent simplement le refus des instances
- 161 européennes de voir l'échec de toute la construction institutionnelle
- qui a accompagné la mise en place de l'euro, et qui était fondée sur des
- aberrations économiques. Les statuts de la BCE et le traité de
- 164 Maastricht ont ainsi mis les États sous la coupe des marchés financiers,
- puisque seule l'émission d'obligations sur ces marchés est autorisée
- pour financer les éventuels déficits publics. Ce cadre réglementaire est
- 167 <u>tellement absurde que les États ont dû s'en affranchir à de nombreuses</u>
- reprises, et que la BCE se contorsionne pour cacher le fait qu'elle est
- obligée d'en enfreindre les principes, en achetant des titres de dette

- 170 <u>publique. Les règles qui organisent l'euro sont absurdes et mènent à la</u>
- 171 <u>catastrophe : il faut en tirer les conséquences.</u>
- 172 La Commission continue de marteler le dogme de la flexibilité du marché du travail
- pour lutter contre un chômage dont la hausse provient principalement des politiques
- 174 d'austérité.
- 175 <u>1.3.3 : une construction politique antidémocratique.</u>
- 176 Cette situation traduit l'impasse dans laquelle se trouvent les instances européennes,
- 177 en lien avec les traités de Maastricht et de Lisbonne, que le SNES dénonce. **Elle pose**
- 178 la question de la démocratie au sein de l'UE, aujourd'hui bafouée. : le
- 179 <u>processus d'intégration européenne (votes multiples sur le traité de</u>
- 180 Maastricht, TCE imposé aux peuples qui l'avaient refusé, etc) ; le statut
- 181 <u>de diverses instances (indépendance totale de la BCE, Commission</u>
- 182 <u>européenne qui légifère sans avoir la moindre légitimité élective, ni la</u>
- 183 <u>moindre obligation de rendre des comptes aux citoyens) ; la place</u>
- 184 <u>marginale laissée aux citoyens ou à leurs représentants élus dans la</u>
- 185 <u>définition des politiques : toute la construction européenne tourne le</u>
- 186 dos aux principes les plus fondamentaux d'une démocratie moderne.
- 187 L'invocation du fédéralisme n'est en général qu'une réponse de
- 188 <u>défiance à l'égard des peuples qui contestent la légitimité des mesures</u>
- 189 **imposées par l'UE.**
- 1.4 Penser et proposer des alternatives
- Dans ce contexte, le syndicalisme a la responsabilité de construire des mobilisations
- 192 tant au plan national qu'européen et de réfléchir à l'élaboration de propositions
- 193 alternatives.
- 194 **1.4.1**: dénoncer les mensonges libéraux sur la dette.
- 195 S'il faut dénoncer les mécanismes qui obligent les États à se financer
- 196 par l'endettement sur les marchés financiers, il faut également
- 197 <u>dénoncer les discours libéraux sur le « fardeau de la dette ». D'abord,</u>
- 198 <u>il est absurde de rapporter le montant de la dette, contractée sur</u>
- 199 plusieurs années, au PIB, qui est annuel. Cela revient à comparer le
- 200 montant d'un emprunt immobilier sur 30 ans au salaire annuel d'un
- 201 ménage, alors qu'une dette ne se rembourse pas en « une fois » : ce
- 202 qui compte, c'est le « service de la dette » (remboursement réel
- annuel), et celui-ci ne représente que 2 à 3% du PIB (même s'il est
- 204 trop élevé et enrichit les banques et ménages riches).
- 205 Ensuite, la hausse de la dette publique ne provient pas de dépenses
- 206 <u>publiques trop élevées : la France ne « vit pas au-dessus de ses</u>
- 207 moyens ». Ce sont les réformes fiscales, combinées à l'interdiction du
- 208 <u>financement des déficits par les banques centrales, qui ont fait</u>
- 209 exploser la dette depuis les années 1980. L'État a décidé d'emprunter

- 210 <u>aux riches au lieu de leur faire payer des impôts. La dette est donc le</u>
- 211 <u>résultat d'un problème de recettes, et non de dépenses.</u>
- 212 <u>Enfin, les « générations futures » ne sont pas « écrasées par le poids</u>
- 213 de la dette ». Si un nouveau-né « hérite » d'une dette publique de
- 214 **29500** euros en **2009**, on oublie que cette dette a des contreparties :
- 215 <u>les actifs publics. Or chaque nouveau-né, en moyenne, hérite d'un actif</u>
- 216 public de 36 200 euros. La génération actuelle transmet donc plus de
- 217 <u>richesse que de dette à la génération future (ce nouveau-né naîtra</u>
- 218 dans une maternité publique, ira à l'école, et plus largement utilisera
- 219 <u>des infrastructures publiques que les générations précédentes ont</u>
- 220 <u>payées pour lui).</u>
- 221 Ainsi, si l'État doit pouvoir se financer sans passer par l'endettement
- 222 <u>sur les marchés, la dette comme trace de l'intervention de l'État n'est</u>
- 223 pas la preuve d'une soi-disant « irresponsabilité » financière.
- 224 **1.4.2 : des mesures au niveau européen.**
- 225 Au niveau européen, il faut promouvoir des politiques économiques et sociales
- rompant avec le dumping et la flexibilité pour aller vers davantage de solidarité, de
- 227 protection et de justice sociale (salaire minimum européen ? droit social
- 228 européen de haut niveau, harmonisation de la fiscalité du capital et
- 229 notamment de l'assiette de l'impôt sur les sociétés.. une éventuelle
- 230 <u>harmonisation ne pouvant avoir pour effet que d'améliorer la situation</u>
- 231 **des pays**); mettre en place des dispositifs efficaces pour lutter contre toutes les
- formes de déréglementation de la finance (paradis fiscaux, déréglementation des
- 233 activités bancaires, produits financiers spéculatifs...). Pour desserrer le carcan imposé
- 234 aux politiques budgétaires et monétaires, il faudrait une extension des missions de
- 235 la BCE, qui devrait pouvoir jouer un rôle normal de prêteur en dernier ressort.
- dans l'immédiat redéfinir les missions et le statut de la BCE. Il faut en
- 237 <u>finir avec l'indépendance de la BCE, et imposer un contrôle politique</u>
- 238 des orientations suivies par le conseil des ministres des finances. Il
- 239 faut imposer un objectif de croissance et d'emploi (et non le seul
- objectif d'inflation).
- 241 Dans la situation actuelle, la BCE doit garantir les titres de dette
- 242 publique face au risque de défaut, et les acheter tant que nécessaire.
- 243 Mais il faut surtout réhabiliter et rétablir les modes de financement
- 244 <u>normaux de l'État : fiscalité progressive ; emprunts auprès des</u>
- 245 épargnants ; crédits auprès des banques publiques (et non émission
- 246 d'obligations d'État sur les marchés) ; création monétaire par la
- 247 <u>banque centrale le cas échéant, avec un montant limité, comme cela</u>
- 248 <u>existait jusque dans les années 1970.</u>
- 249 <u>L'enjeu crucial est cependant que les États puissent se financer</u>
- directement auprès de la BCE, à taux d'intérêt nul, sans passer par

251	<u>l'endettement sur les marchés financiers. Mais ces mesures d'urgence</u>						
252	ne dispensent pas d'une réorientation plus profonde, à long terme :						
253	Il faut travailler avec toutes les forces sociales en France et en Europe à la						
254	construction d'une autre Europe, solidaire, démocratique et respectueuse des peuples.						
255	Cela implique de remettre en cause radicalement les fondements						
256	libéraux de l'UE et son fonctionnement anti-démocratique, inscrits						
257	dans les traités.						
258	2. POUR UN AUTRE PARTAGE DES RICHESSES DANS U N DÉVELOPPEMENT						
259	ÉCONOMIQUE « SOUTENABLE »						
260	L'éducation au La sensibilisation au développement durable est déterminante						
261	pour permettre à chacun dès le plus jeune âge et tout au long de la vie de faire des						
262	choix « informés », « conscients » et « responsables » : une éducation qui prenne en						
263	compte la complexité et l'articulation des échelles de temps, d'espaces, de forces,						
264	l'articulation des perspectives économiques, sociales et environnementales. <u>La</u>						
265	réindustrialisation du pays, condition indispensable pour stopper et						
266	inverser la mise à mal de la classe ouvrière nécessitera la						
267	reconstitution d'un fort secteur public d'Etat avec une véritable						
268	politique nationale d'industrialisation.						
							
269 270	 2.1 Pour des politiques d'emploi dynamiques respectueuses de l'environnement 						
270	1 chivil officiale						
271	2.1.1 Réorienter les politiques industrielles, mettre un terme à la désindustrialisation						
272	(commencée avec la CECA, amplifiée par l'euro fort), puis						
273	réindustrialiser. On ne peut en rester aux créneaux « porteurs », ni en revenir à						
274	des industries de main-d'œuvre à bas coût, sans réflexion sur l'utilité sociale des						
275	productions, les besoins de la population, l'empreinte écologique. Réfléchir à la						
276	transformation progressive des entreprises nécessite d'investir dans la formation						
277	initiale et continue des salariés et dans la recherche. Les filières dites vertes doivent						
278	être encouragées.						
279	La politique agricole doit être profondément transformée (souveraineté alimentaire,						
280	agriculture paysanne, respect de l'environnement). L'agriculture doit être tournée vers						
281	les besoins des populations, non spéculatifs, permettre aux paysans de vivre de leur						
282	travail. La PAC doit réorienter ses subventions vers les petits producteurs et						
283	développer une coopération avec les paysanneries du monde mises sous tutelle de						
284	l'OMC, combattre avec eux l'extension des productions spéculatives transportées du						
285	Sud au Nord. Dans le monde de l'entreprise, il faut promouvoir le rôle de l'Économie						
286	Sociale et Solidaire, sans actionnaires, et développer les coopératives de production,						
287	de distribution ou bancaires <u>même si l'ESS n'est pas une alternative radicale</u>						
288	et globale à l'organisation capitaliste de la production.						

2.1.2.1 Énergie

- 291 En France et dans les autres pays occidentaux, il existe de grandes
- 292 <u>inégalités dans l'accès à l'énergie. La France doit pouvoir fournir de</u>
- 293 <u>l'électricité et du gaz à tout le monde dans le pays, à tout moment, à </u>
- 294 <u>un prix socialement acceptable (avec tarifs sociaux appropriés) et sans</u>
- 295 <u>être sous la menace de sources d'énergie venant de l'extérieur. La</u>
- 296 <u>nation doit maitriser son indépendance énergétique. Dans ce cadre il</u>
- 297 faut exiger l'abrogation de la loi Nome sur le marché de l'électricité, la
- 298 <u>renationalisation d'EDF et de GDF.</u>
- 299 Face à une crise écologique profonde liée aux modes de production et de
- consommation et aux déséquilibres Nord/Sud, (on ne peut reprocher aux pays
- 301 <u>d'Asie, d'Afrique, et d'Amérique latine de vouloir améliorer le niveau de</u>
- 302 <u>vie de leurs populations</u>) il faut aller vers un modèle énergétique durable, avec
- une réflexion sur les modes de vie, la densification de l'habitat, une politique de
- 304 transport collectif... Or, que ce soit à partir des centrales thermiques émettrices de gaz
- 305 à effet de serre ou de dangereuses centrales nucléaires, la voie proposée est toujours
- 306 l'accroissement de la production énergétique pour une consommation toujours plus
- 307 importante. La plupart des Certains pays européens ont décidé de l'arrêt du
- 308 nucléaire à court ou moyen terme. Tendre vers la sortie du nucléaire nécessite des
- 309 investissements élevés et urgents pour la recherche, une politique publique
- volontariste de développement des énergies renouvelables, créatrices d'emplois
- 311 nouveaux et qualifiés. Un pôle public européen de l'énergie serait nécessaire.
- 312 <u>Dans ce cadre, il faut rappeler que les enseignements scientifiques et</u>
- 313 <u>techniques doivent permettre de former les techniciens nécessaires à </u>
- 314 la mise en œuvre, à la maîtrise, la maintenance des movens de
- 315 production énergétique. Il convient de mettre un terme à la casse des
- 316 enseignements techniques industriels.
- 317 **2.1.2.2 Eau**
- L'eau est un bien vital, cela interdit toute spéculation financière autour d'elle. La
- gestion de l'eau se fait trop souvent par délégation de service public auprès
- 320 d'entreprises privées. Elle doit être régie par le domaine public, à l'échelon communal
- 321 ou intercommunal. L'État et les agences de l'eau devraient mettre en œuvre une
- 322 politique d'aide aux collectivités pour ce faire **Il faut un cadrage national avec**
- des tarifs sociaux. Le SNES est favorable à une législation contraignante pour
- 324 lutter contre les pollutions de l'eau.
- **2.1.2.3 Transports**
- 326 La question des transports ne peut être dissociée des enjeux environnementaux. On a
- 327 développé les transports les plus polluants, routier et aérien, sacrifié les usagers des
- 328 zones « peu rentables » (lignes ferroviaires). Le service public se définit au regard des
- 329 besoins sur l'ensemble du territoire, avec un financement des régions déficitaires par
- 330 l'excédent des autres zones. Le maillage territorial doit respecter le principe d'égalité
- pour l'acheminement des personnes et des marchandises : il faut mettre fin aux
- 332 fermetures de lignes et de gares soi-disant « non-rentables ».

333	Ainsi, l'ouverture au marché du réseau ferré doit être condamnée au			
334	regard des directives européennes introduisant la concurrence dans le			
335	domaine du frêt au profit de monopoles privés et introduisant			
336	maintenant cette concurrence dans le domaine des TER avec			
337	expérimentation dans plusieurs régions. Le rôle de celles-ci, dans le			
338	domaine des transports, notamment ferroviaires doit être interrogé : là			
339	comme ailleurs, un bilan public de la décentralisation s'impose.			
340	Il faut développer des infrastructures ferroviaires (ferroutage) et fluviales,			
341	respectueuses de l'environnement. Le SNES condamne l'ouverture au marché du			
342	réseau ferré. Imposée par l'UE, la privatisation rampante de la SNCF, et			
343	<u>la régionalisation des transports (TER), ces trois politiques mettant à </u>			
344	mal l'égalité des citoyens sur le territoire et la qualité du service			
345	public. Il faut redonner le monopole de la gestion du réseau à la SNCF,			
346	et mettre en place des transports accessibles à tous.			
347	Plus largement, on ne doit pas séparer les enjeux de l'emploi et du			
348	développement durable de celui des services publics. Les politiques			
349	structurelles promues par l'UE, et souvent mises en œuvre avec zèle			
350	par les gouvernements nationaux, consistent à « ouvrir les marchés »			
351	à une concurrence dont on sait qu'elle est génératrice de gaspillages,			
352	et qu'elle ne débouche pas sur les investissements nécessaires à			
353	<u>l'amélioration de la qualité des services, dans tous ses aspects</u>			
354	(notamment environnementaux).			
355	Cette politique n'a jamais fait la preuve de son efficacité : elle aboutit			
356	en outre à une hausse des prix pour les consommateurs (électricité,			
357	gaz, eau, transports de marchandises ou de personnes, etc.), et ne sert			
358	qu'à enrichir les actionnaires des entreprises privatisées, en			
359	abandonnant les exigences de service public.			
360	Il faut mettre un terme à cette logique, re-nationaliser les entreprises			
361	publiques historiques (EDF, GDF, SNCF, La Poste / France Telecom) et			
362	leur redonner le monopole des productions et de la gestion des réseaux			
363	<u>qui relèvent d'un enjeu de service public.</u>			
364				
365	• 2.2 La question du travail			
366	2.2.1 Travail et emploi			
367	Si le travail est créateur de richesse et potentiellement émancipateur, les			
368	transformations du salariat tendent à le soumettre toujours plus aux exigences du			
369	capital. Les politiques libérales portées par les gouvernements successifs			
370	depuis 30 ans, en réponse aux demandes du patronat, attaquent le droit			
371	du travail, contourné par l'État et les employeurs, favorisent « précariat » et pauvreté			
372	laborieuse, au nom d'une « flexibilité du marché du travail », et développent des			
373	emplois dégradés dans les services, relevant en partie d'une « société de serviteurs ».			

374 Ces processus touchent notamment les travailleurs peu qualifiés, parmi eux jeunes, 375 seniors jugés « inemployables », femmes (temps partiel subi, avec des conséquences 376 à court et long terme). La diminution de l'emploi public réduit mécaniquement l'offre 377 d'emplois qualifiés. Il faut renforcer la législation du travail, et les capacités d'action des services chargés d'en vérifier l'application 378 (inspection du travail). Il faut mettre un terme aux politiques 379 d'incitation à la création d'emplois peu qualifiés, à temps partiel et 380 faiblement rémunérés. La loi doit interdire les licenciements dans les 381 entreprises qui font des profits. Il faut mettre un terme à la 382 383 flexibilisation des contrats de travail, et rétablir et faire respecter des règles très strictes quant à l'utilisation d'emplois « atypiques » 384 (intérim, CDD), qui ne doivent pas servir de « test à l'embauche », 385 notamment pour les jeunes (le CDI comportant déjà une « période 386 d'essai »). Le SNES demande une nouvelle réduction du temps de 387 travail, incluant la fonction publique, sans « modération salariale » et 388 sans flexibilité. Les emplois aidés, outils pour dégonfler artificiellement 389

393 La FSU porte l'exigence d'une sécurité sociale professionnelle, qui maintienne et 394 renforce autour du salarié une continuité des droits quelle que soit la situation des 395 personnes. Le système doit être assuré par un financement mutualisé à la charge des employeurs et géré sous contrôle des représentants des 396 salariés et des employeurs. Néanmoins, il faut dénoncer l'idée que 397 l'emploi serait aujourd'hui massivement et inévitablement instable et 398 précaire : les emplois atypiques restent minoritaires (ils représentent 399 10% des actifs); moins de 4% des salariés qui avaient un emploi en 400 2009 sont au chômage en 2010 ; la stabilité dans l'emploi a augmenté 401 402 depuis les années 1980.

les chiffres du chômage, ne sont pas une solution au chômage. Ils sont

utilisés pour remplir des missions qui devraient être remplies par des

salariés sous statut ou sous contrat stable.

Flexibilité rime avec intensification, individualisation, volonté d'affaiblir les collectifs. Les pressions et tensions au travail entraînent la dégradation des conditions de travail (pénibilités physiques et risques psychosociaux) et a des conséquences sur les conditions de vie. Ces tendances, qu'il faut inverser, peuvent faire du travail une source de souffrance et l'empêcher de jouer son rôle de cohésion et de construction d'une identité positive. Dans la fonction publique, la RGPP produit des effets similaires en dénaturant le travail des personnels, en les soumettant à des objectifs chiffrés absurdes, qui empêchent les agents de réaliser les missions auxquelles ils sont attachés. La médecine du travail doit être développée. Le syndicalisme doit agir pour que les salariés reprennent la main sur le travail et investissent les outils de la prévention, et pour contraindre les employeurs à s'y conformer.

• 2.3 Salaires et revenus de transfert

390

391

392

403

404

405

406 407

408

409

410

411

412 413

414

415

2.3.1 La part des salaires dans la valeur ajoutée reste comprimée à un niveau trop faible depuis plus de 20 ans. Il faut rompre avec cette politique : revaloriser les

- salaires et les retraites est une priorité. **Pour le SNES, cette revendication**
- 419 <u>légitime doit s'accompagner d'une réflexion plus approfondie sur les</u>
- 420 modalités de la mise en œuvre de la transformation sociale. Dans ce
- 421 <u>cadre, la cotisation représente un levier particulièrement prometteur.</u>
- 422 Salaire socialisé versé aussitôt que produit, elle ne procède pas d'une
- 423 accumulation et ne génère aucun profit. Elle rompt ainsi avec la logique
- 424 <u>capitaliste. le SNES, avec la FSU doit réfléchir à l'extension de la</u>
- 425 cotisation à de nouveaux domaines.
- 426 Il faut combattre les inégalités salariales qui ont augmenté « par le haut » (stagnation
- 427 des salaires pour la majorité, hausse forte de la minorité de très hauts salaires),
- 428 imposer l'égalité salariale femmes/hommes (travail égal, salaire égal ; lutte contre le
- temps partiel subi synonyme de revenu salarial partiel...).
- 430 **2.3.2** Le SNES a pointé les limites du RSA **qui est avant tout une mesure**
- 431 d'institutionnalisation de la précarité comme situation « normale » et
- 432 « acceptable ». Les mesures récentes qui restaurent le travail gratuit,
- renforcent le caractère punitif du dispositif. La création d'un « RSA jeune » n'est pas
- 434 une piste satisfaisante pour la jeunesse précaire : la FSU demande l'instauration d'une
- véritable allocation d'autonomie pour la jeunesse. Une hausse des minimas sociaux et
- 436 des allocations est indispensable.

2.4 Quelle fiscalité pour la justice sociale

- 438 La politique fiscale des dernières années a privé l'action publique de ressources
- 439 considérables au bénéfice des ménages aisés et des entreprises, pour laisser au
- 440 marché la réponse aux besoins. Une réforme radicale de la fiscalité doit être entreprise
- pour redonner des moyens à l'action publique, lutter contre le chômage, mener des
- 442 politiques salariales actives, développer des politiques sociales et réduire les inégalités.

2.4.1 Un impôt progressif réhabilité, fondement de la justice sociale

- 444 Il faut redonner une place centrale à un impôt sur le revenu réellement progressif,
- aujourd'hui mité et peu efficace : abrogation de la loi TEPA, nouvelles tranches, en
- 446 <u>nombre suffisant, au-dessus de la tranche à 40%, pour avoir un réel</u>
- 447 **effet redistributif,** suppression des niches fiscales... Il faut taxer dayantage les
- revenus du patrimoine (revenus financiers, plus-values financières et immobilières,
- stock-options...) et le patrimoine : restauration de l'impôt sur les successions et de
- 450 l'ISF. La fiscalité indirecte, socialement injuste, doit être réduite voire supprimée pour
- 451 les produits de première nécessité. Le SNES s'oppose aux projets visant à
- 452 **remplacer les cotisations sociales par à la** TVA dite sociale, **mesure**
- 453 profondément injuste, et inefficace au regard de ses objectifs affichés.
- **2.4.2 Taxer davantage les entreprises sous-imposées** Les entreprises,
- 455 notamment les plus grandes, bénéficient de niches fiscales sur l'impôt sur les sociétés,
- 456 pratiquent l'optimisation fiscale pour échapper à l'impôt en France et utilisent
- intensivement les paradis fiscaux. S'attaquer à ces pratiques et avantages procurerait
- à l'État des ressources considérables. Les délocalisations de toute entreprise
- 459 avant touché de l'argent public doivent être accompagnés du
- 460 remboursement des exonérations de cotisations sociales et des
- 461 allègements fiscaux dont elles ont bénéficiés.

- **2.4.3 Fiscalité environnementale** Si elle concerne d'abord les entreprises, elle
- s'inscrit dans le cadre de la refonte globale de la fiscalité. Instrument pour construire
- 464 un développement solidaire et durable et viser à empêcher de polluer, elle doit
- assujettir l'ensemble des secteurs industriels. Elle devrait permettre d'influer sur une
- consommation responsable (privilégier des produits locaux) et aider au développement
- de nouvelles infrastructures non polluantes. La culpabilisation des citoyens par
- 468 rapport aux questions environnementales est inacceptable, d'autant
- 469 <u>qu'elle s'accompagne d'une absence d'obligation de prise en compte</u>
- 470 des questions environnementales par les entreprises. Celles-ci
- 471 <u>bénéficient d'un droit à polluer. Le Snes dénonce le principe du</u>
- 472 « pollueur payeur », mais n'exonère pas pour autant les responsables
- 473 <u>de sanctions judiciaires comme financières lourdes.</u>
- 474 <u>Une éventuelle fiscalité environnementale doit garantir progressivité et</u>
- iustice sociale et ne pas aggraver les inégalités vis-à-vis des
- 476 populations les plus fragiles qui n'ont d'autre choix. C'est pourquoi la
- 477 <u>remise à plat de la fiscalité globale et le rééquilibrage préalable de la </u>
- 478 <u>fiscalité qui diminue globalement la part de la fiscalité indirecte sont</u>
- 479 <u>indispensables.</u>
- 480 **2.4.4** Fiscalité locale
- 481 Après la suppression de la TP et la création de la CET, non satisfaisante, il faut
- réfléchir à une fiscalité locale qui ne peut être inspirée par l'autonomie fiscale, en
- rééquilibrant la part des ménages et des entreprises (depuis 2009 transfert de la
- 484 fiscalité locale sur les ménages). Les propositions de fiscalité locale sont inséparables
- d'une réforme de la fiscalité nationale. La fiscalité locale doit être progressive
- 486 et harmonisée sur le territoire.

487 3. POUR UN ÉTAT, DES COLLECTIVITÉS, DES SERVICES PUBLICS AU SERVICE 488 DES CITOYENS

100 213 011011110

497

- La crise démontre la faillite d'un système qui a peu à peu coupé les citoyens d'un bien
- 490 commun, celui d'un État social, soucieux de préserver les intérêts de tous. Il est
- 491 urgent de repenser la démocratie, la place du citoyen, de l'usager et des SP. Un État
- 492 fortement démocratisé est garant de la protection du bien commun : accès à des
- 493 services publics de qualité, à l'emploi, à la culture, à l'éducation, à la justice...
- 494 Il faut repenser la place de l'État et ses instances de dialogues dans la société
- 495 française pour promouvoir le SP de demain : plus fort, plus accessible, plus
- 496 transparent et au service de tous.

• 3.1 Pour un État démocratisé

- 498 L'État aujourd'hui, c'est l'État national et déconcentré, l'État décentralisé, au
- 499 sein de l'Union européenne. Les discours actuels ne laissent plus à l'État
- 500 central que son rôle régalien, en délégant les fonctions économiques et
- 501 sociales aux niveau infra et supra nationaux. Cette tendance, si elle est
- réelle, n'en est pas pour autant satisfaisante. Le SNES est opposé à
- **503** toute inversion de la hiérarchie des normes.
- 3.1.1 La « réforme de l'État » est placée sous le signe du New Public Management

- depuis 2000. Son laboratoire fut britannique, et la marche forcée à des transformations radicales depuis 2007 (la RGPP) en est directement inspirée. Sceller le sort des services publics et briser un modèle social contraire au développement d'un marché sans entraves afin de « banaliser la France » (Sarkozy) en sont le but.
- Le SNES oppose à l'État managérial au service du marché un État démocratisé au service des citoyens et de l'intérêt général, assurant solidarité et redistribution, appuyé sur l'autonomie professionnelle de ses agents, fonctionnaires.
- 512 Un État démocratisé n'est possible qu'au sein d'une démocratie politique aux
- 513 institutions rénovées. Comment avancer vers la démocratisation de l'État en
- 514 s'appuyant sur la professionnalité des agents et sur le statut du
- 515 **fonctionnaire ? Quelle forme de concertation ? Quelle place pour les**
- 516 professionnels ? Pour les usagers ? Dans le cas de l'Éducation, quelle place
- 517 pour les parents ? Les élèves ? Un service public efficace et démocratique
- 518 nécessite des agents et des usagers pleinement acteurs, c'est-à-dire
- 519 <u>libres (garanties du statut) respectés (fin des politiques</u>
- 520 managériales) et associés (respect des instances, elles-mêmes
- 521 <u>soumises à un cadre législatif et réglementaire national).</u>
- 522 <u>Les instances de l'Éducation Nationale ont un fonctionnement de plus</u>
- 523 <u>en plus critiquable. Le décret Chatel sur le fonctionnement des CA</u>
- renforce le mépris à l'égard des représentants des personnels, des
- 525 parents, des élèves, et cherche à donner tout pouvoir au chef
- d'établissement, en particulier dans la préparation de la rentrée.
- **3.1.2** La RGPP est le passage à un format industriel de la réforme de l'État. La gestion
- à la performance couplée à l'évaluation individualisée, la contractualisation,
- 529 l'autonomie du gestionnaire se généralisent. <u>Cette pression des indicateurs</u>
- 530 <u>chiffrés (« reporting »), à partir d'objectifs définis par des gens</u>
- 60 <u>éloignés du terrain, qui ne connaissent pas le travail et les missions,</u>
- 532 dans un cadre de moyens insuffisants, produit des effets néfastes sur
- 533 <u>le rapport au travail des agents, avec parfois des conséquences</u>
- 534 **dramatiques (suicides au travail).**
- 535 . L'objectif n'est pas seulement la suppression de postes et la remise en cause du 536 statut de la FP, mais aussi pour le pouvoir politique l'étroit contrôle de l'administration.
- 537 La RGPP consacre ainsi une forme de recentralisation aux mains de l'État, à
- 538 l'encontre des collectivités territoriales, avec des préfets de Région ayant
- 539 autorité sur les préfets des départements ou le renforcement des pouvoirs
- 540 des recteurs aux dépens des IA perverse : les agents sont contraints de
- 541 se « mobiliser » sur un travail dénaturé, pour se plier à des exigences
- 542 <u>de « compétitivité », « d'efficacité » et « d'efficience » (« faire mieux</u>
- 543 <u>avec moins ») qui n'ont aucun rapport avec la qualité du travail tel que</u>
- 544 <u>ces agents la définissent.</u>

- 546 **3.1.3** À l'opposé de l'État minimal mais autoritaire et centralisé décentralisé, le
- 547 SNES avance l'exigence d'un nouvel État social appuyé sur des services publics et un
- nouveau statut pour les salariés (« propriété sociale »). la reconstruction 548
- des droits, garanties et propriétés sociales qui avaient fait du salariat 549
- un statut stable et protecteur, remis en cause par 30 années de 550
- politiques libérales. 551
- 552 • 3.2 Qu'attendons-nous des collectivités ?
- 553 3.2.1 L'État territorialisé, entre déconcentration et décentralisation. La carte de l'État
- 554 décentralisé est complexe. Si le transfert de compétences vers les CT s'est
- 555 accompagné de progrès indéniables a pu donner l'impression de progrès
- 556 locaux(constructions scolaires), l'absence de véritable péréquation financière ne
- permet pas de lutter contre les inégalités socio-spatiales en forte augmentation 557
- 558 notamment au sein des métropoles sociales et géographiques, renforcées
- par la décentralisation, et bien au contraire, les inégalités socio-559
- spatiales se sont accrues dans un espace national confronté à la 560
- 561 mondialisation néo-libérale, où s'organise la compétition entre
- quelques métropoles au pouvoir renforcé, orchestrée par un Etat très 562
- présent pour accompagner les politiques libérales. Ce processus s'est 563
- 564 accéléré depuis 20 ans : cela doit être pris en compte dans le bilan de
- la décentralisation. Le discours selon lequel « la décentralisation est 565
- efficace » relève avant tout du dogme. 566
- 567 . Au-delà, se pose la question de la cohérence des politiques publiques.
- 568 3.2.2 Quelle clarification des compétences entre CT pour que leur
- réorganisation ne soit pas pilotée par le manque de ressources et le gel des 569
- dotations ? La répartition des compétences entre l'Etat central et les 570
- différentes collectivités doit être revue dans un souci de cohérence et 571
- d'égalité des citoyens sur le territoire, cela implique par ailleurs un 572
- cadrage national des obligations de ces CT. Un certain nombre de ces
- 573
- 574 compétences relèvent de la politique éducative de l'Etat central. Celui-
- 575 ci doit en assumer la charge en personnels comme en dépenses.
- L'abandon d'un certain nombre de ses responsabilités sert trop 576
- souvent à justifier l'immixtion des CT en dehors de leurs champs de 577
- compétence, provoquant de fait une décentralisation accrue mais 578
- sauvage, alors même qu'aucun bilan n'a été fait de la pertinence des 579
- décentralisations empilées depuis 1982. Ces abandons de charges par 580
- l'Etat central contribuent à rendre illisibles pour les citoyens, les 581
- travailleurs et leurs OS les politiques menées, les interlocuteurs et 582
- responsables concernés. 583
- 3.2.3 Faut-il faire évoluer les périmètres et les compétences des collectivités 584
- 585 y compris vers les métropoles et pôles métropolitains ? Faut-il voir un facteur
- 586 de dynamisme, ou plutôt un risque d'éclatement des départements ?

- **3.2.4** La place prise par le niveau régional, tant sur le plan national qu'européen,
- devient de plus en plus grande. Les Régions revendiquent la définition de politiques
- qui concernent directement le champ de l'éducation et une plus large autonomie tant
- 590 financière que décisionnelle avec un pouvoir normatif. Certains prônent un acte III de
- 591 la décentralisation **<u>que le SNES rejette.</u>**
- 592 Quelle voie définir entre recentralisation des politiques et des outils
- 593 financiers, et une régionalisation jugée nécessaire face à un État qui aurait
- 594 trop de pouvoirs ? Si un État centralisé n'est pas en soi garant de réduction
- 595 des inégalités, la décentralisation non plus. La décentralisation ne peut en
- 596 aucun cas aboutir à une réduction des inégalités sur le territoire. L'Etat
- centralisé n'est certes pas en soi garant d'une réduction des inégalités,
- 598 mais il est le seul à pouvoir la mettre en œuvre.
- 599 Le partage des compétences État / collectivités ne doit pas être abandonné :
- 600 en particulier dans l'Éducation où il a maintenu un équilibre entre l'État et les
- 601 **collectivités**.
- 3.3 Des services publics de qualité, accessibles à tous, pour répondre aux besoins
- **3.3.1** Quels enjeux, quelle organisation? Face à des besoins croissants et des attentes
- fortes et reconnues, leur mode de gestion est au cœur d'enjeux importants. Ainsi, des
- 606 Autorités Organisatrices (CT ou État) pourraient déléguer délèquent déjà
- au cas par cas la fonction d'opérateur à des organismes privés.
- 608 Ces choix sont générateurs d'inégalités et de surcoûts pour la collectivité. On voit par
- 609 ce biais se multiplier notamment les partenariats publics privés (PPP), une
- 610 « solution » à court terme qui dénature peu à peu le sens du SP: inscrits
- dans le double cadre idéologique de la « nécessaire réduction des
- dépenses publiques » et de la « plus grande efficacité de l'entreprise
- 613 privée », ces PPP sont encore plus néfastes que les délégations de
- 614 service public. Ils consistent à faire financer des infrastructures
- publiques, dans une procédure souvent opaque, par des entreprises
- privées qui les exploitent ensuite dans un objectif de rentabilité, tout
- 617 en recevant un « loyer » versé par la collectivité publique, censé
- couvrir, sur une très longue période, l'investissement privé initial. Ces
- 619 partenariats sont difficilement révocables (coût très élevé de
- 620 l'éventuelle rupture pour la collectivité). Offrant des « marchés » et
- une rente à des entreprises privées en quête de profit, les PPP
- 622 participent d'une privatisation rampante des SP : logique de rentabilité
- à la place du principe d'égalité d'accès, utilisation des infrastructures
- 624 publiques à des fins de profit, absence d'éthique du SP, sélection
- 625 inévitable des seuls projets rentables... Toutes les expériences
- étrangères (Canada, Royaume Uni) montrent que les PPP sont plus
- 627 <u>coûteux et moins efficaces que les infrastructures financées par</u>
- 628 investissement public. Il faut abroger ce dispositif.
- 629 . Pour garantir l'égalité d'accès et répondre aux besoins des usagers, une gestion

- 630 publique, démocratique avec des règles tarifaires transparentes, basées sur l'égalité
- et la progressivité –, s'impose.
- **3.3.2** Avec une paupérisation de la population, les besoins primaires essentiels,
- 633 **qui doivent être satisfaits pour tous,** doivent être mieux pris en charge au
- travers des SP dont la tarification et la qualité doivent être garantis par des cadres
- 635 nationaux.
- 636 L'impôt, juste et solidaire, est le moteur d'un développement du SP. N. Sarkozy a
- 637 consacré son quinquennat à ne plus l'alimenter, offrant d'énormes marchés à des
- 638 opérateurs privés.
- Profitant le plus souvent d'infrastructures publiques qu'ils n'entretiennent pas, ils les
- exploitent jusqu'à la corde et ne rendent que des dettes à la collectivité. Parallèlement,
- de plus en plus de missions de services publics sont laissées à des associations sous
- prétexte qu'elles sont bénévoles, ce qui n'est ni un gage de qualité du SP ni un gage
- 643 **d'équité** d'égalité sur l'ensemble du territoire.
- **3.3.3** Dans l'éducation, la privatisation gagne du terrain, notamment dans le domaine
- de l'orientation ou de la formation professionnelle **et parfois sous l'impulsion**
- des régions. La loi sur l'OTLV (orientation tout au long de la vie) avec la procédure
- de labellisation remet en cause l'existence des CIO et leur spécificité au sein de l'EN et
- transforme les missions et les conditions d'exercice des personnels : fermetures,
- 649 fusions voire regroupements dans des « quichets uniques ». Le SNES condamne cette
- politique et se bat pour que les CIO restent des lieux d'information et de conseils sur la
- scolarité et la formation, de médiation et d'écoute, remplissant un rôle d'expertise et
- d'observatoire sur le fonctionnement de l'orientation et de l'affectation dans le district
- 653 scolaire. L'orientation au sein du SP de l'EN doit être confortée et un véritable SPO
- 654 pour les salariés mis en place. Concernant la formation professionnelle, l'enjeu
- aujourd'hui est la création d'un véritable SP national, incluant la formation en
- entreprise.
- 657 **3.3.4** Il faut définir nos exigences pour un « service public » des personnes âgées.
- Qualité de vie maintenue et perte d'autonomie nécessitent un organisme de service
- 659 public, type Agence nationale qui établirait après analyse des besoins le cahier des
- charges et le contrôle de sa mise en œuvre. La priorité doit être donnée au
- service public de santé et aux services sociaux publics tant pour le
- traitement de la perte d'autonomie que pour sa prévention. Le service
- public des personnes âgées ne saurait être une administration des
- 664 <u>dites personnes</u>.
- Pour l'accès à un droit universel, les objectifs doivent être définis dans un cadre
- 666 national.
- 3.4 La démocratie
- **3.4.1** Entre l'État et les collectivités, il faut poser le débat à partir de la démocratie à
- 669 tous les niveaux d'intervention, de la nécessaire solidarité nationale, et des besoins
- des populations.

- **3.4.2** Si la décentralisation s'est **<u>prétendument</u>** faite au nom du rapprochement des
- décisions du citoyen, la démocratie locale reste à inventer. Elle ne peut pas en effet
- 673 se résumer au rôle des élus. Quelle forme pourrait prendre la nécessaire
- 674 participation des citoyens ? Une assemblée issue de la société civile inspirée
- 675 des CESER, des conseils de développement ? La loi sur les réformes des
- 676 collectivités de 2014 est une grave atteinte à la démocratie. Elle
- 677 <u>éloigne le citoyen et la citoyenne des instances de décision. De plus,</u>
- par son mode de scrutin, les femmes se retrouvent, de fait, sous-
- 679 représentées.
- **Toute décision dans le domaine des services publics doit**
- 681 <u>nécessairement s'appuyer au préalable sur une concertation et une</u>
- 682 information des personnels et usagers.
- Il faut en tout cas s'opposer catégoriquement à la ""reconfiguration""
- des territoires que revendique le MEDEF pour détruire l'unité du
- 685 territoire et casser les garanties nationales des salariés (conventions
- 686 <u>collectives, statut, qualification</u>)
- 3.4.3 Démocratie et SP : comment garantir aux usagers le droit de se faire
- 688 **entendre**?

4. LA PROTECTION SOCIALE

- 4.1 La protection sociale vise à couvrir les besoins sociaux et les risques ou aléas de la
- vie, et à compenser les inégalités. Les politiques libérales à coup de mesures
- 693 partielles mais convergentes visent à la démanteler : RGPP, loi HPST,
- 694 désengagements Sécurité sociale, loi retraites... aggravant inégalités sociales
- 695 et territoriales. Dans la santé, la multiplication de franchises et forfaits,
- 696 l'explosion des dépassements tarifaires s'ajoutent aux déremboursements.
- 697 Les « reste à charge » s'accroissent, et donc les renoncements aux soins,
- 698 tandis que les déserts médicaux s'accentuent. « La Sécurité sociale a été
- 699 mise en place à la Libération sur la base du programme du Conseil
- 700 National de la Résistance. Son financement est alors fondé sur la
- 701 cotisation sociale (salaire socialisé) : cotisation au titre de l'employeur
- 702 et cotisation salariale. L'Etat devra abonder les recettes de la Sécurité
- 102 ct consulton suidificie E Etat devia abonaci les recettes de la securite
- 703 <u>Sociale par des dotations financières suffisantes à la mise en place des</u>
- 704 politiques nationales de solidarité. Sa gestion est confiée aux
- 705 représentants des employeurs et des salariés. Ceux-ci sont élus. La
- 706 <u>sécurité sociale a subi des mises en cause régulières du patronat et des</u>
- 707 gouvernements depuis son instauration. Les ordonnances de 1967,
- 708 <u>l'instauration de la CSG Rocard, la contre réforme régressive d'Alain</u>
- 709 Juppé en 1995, puis celle de Douste Blazy, la loi Bachelot HPST, ont été
- 710 des étapes dans cette mise en cause de ses fondements. La gestion
- 711 démocratique fondée sur l'élection est remplacée par une gestion
- 712 étatique dont l'un des éléments est le vote au Parlement de la loi de
- 713 <u>financement de la sécurité sociale. L'objectif porté par différents</u>

- 714 rapports et orientations gouvernementales et patronales est de
- 715 remplacer la protection sociale de haut niveau pour tous par un mince
- 716 <u>filet de sécurité accompagné du recours à l'assurance privée (ce que le </u>
- 717 <u>mouvement social a provisoirement écarté concernant la perte</u>
- 718 <u>d'autonomie</u>) ou aux mutuelles. La contre réforme à laquelle sont
- 719 confrontés les salariés concernant la protection sociale trouve ses
- 720 <u>fondements dans les décisions européennes prises à Barcelone début</u>
- 721 **2002**, et dans les discours idéologiques sur la soi-disant « crise de
- 722 <u>l'Etat providence ».</u>
- 723 **4.1.1 Objectifs et financement de la protection sociale** La Sécurité sociale est
- 724 fondée sur le principe « chacun contribue selon ses moyens et reçoit selon ses
- besoins ». Maintenir et développer les solidarités, l'égalité sur les territoires et entre
- 726 générations, améliorer le service rendu, nécessitent des financements accrus dans le
- 727 cadre d'un autre partage des richesses faisant contribuer davantage le capital et le
- 728 patrimoine. La FSU a posé la question d'une modulation des cotisations en
- 729 **fonction des politiques d'emploi des entreprises**. Le SNES demande des élections
- 730 à la Sécurité sociale et la rénovation de la démocratie sanitaire.
- 4.2 Reconquérir une assurance maladie de haut-niveau
- 732 **4.2.1** L'assurance-maladie est devenue universelle mais les désengagements ont
- 733 **imposé la nécessité d'une « complémentaire pour tous** ». Si le régime
- obligatoire rembourse environ 75 % des dépenses de santé (poids des affections
- longue durée remboursées à 100 %), elle ne rembourse qu'un peu plus d'un euro sur
- deux en médecine de ville. Comment reconquérir le terrain perdu ? Il faut stopper le
- 737 désengagement, voter un objectif annuel de dépenses réaliste et programmer une
- extension des remboursements à partir de ce qu'il est utile sanitairement de
- 739 rembourser (pas pour servir les groupes pharmaceutiques). Créer un secteur optionnel
- est une mauvaise réponse aux dépassements d'honoraires, il faut prendre des
- mesures d'encadrement strict. Les ALD sont remises en cause pour leur coût alors que
- 742 le débat pour les étendre, les modifier doit être strictement médical. Le SNES
- 743 demande l'ajout de nouvelles affections à la liste des ALD. Les frais de
- 744 <u>transport liés à celles-ci doivent être pris en compte indépendamment</u>
- 745 **de l'autonomie.**
- 746 Il faut obtenir un accroissement du financement, notamment en rendant la
- 747 CSG fortement progressive et en taxant les revenus financiers. Le congrès
- 748 réaffirme les revendications du SNES pour une protection sociale
- 749 solidaire de haut niveau, avec des remboursements à 100%, dans le
- 750 cadre de la Sécurité sociale, basée sur une assurance maladie
- 751 <u>obligatoire universelle, financée collectivement par des cotisations</u>
- 752 sociales (salaire socialisé) (cotisation salariée et cotisation patronale)
- 753 justement réparties. Cette protection sociale doit s'appuyer sur des
- 754 <u>services publics de qualité, visant à assurer à tous des soins de qualité</u>
- et habilités à prendre en charge les besoins nouveaux. Une véritable
- 756 politique de santé publique doit être démocratiquement élaborée, en
- 757 <u>dehors des lois du marché. La gestion des caisses de Sécurité sociale,</u>

- 758 <u>qui doivent retrouver toutes leurs prérogatives, doit être assurée par</u>
- 759 <u>des représentants élus, les assurés sociaux étant majoritaires.</u>
- **4.2.2** Le gouvernement attaque les mutuelles qui permettent à la protection sociale complémentaire d'échapper au marché. Le SNES condamne la taxation qui pèse sur
- les mutuelles et donc sur les malades, et s'ajoute aux reculs du régime obligatoire.
- 763 Comment la mutualité peut-elle mieux jouer son rôle d'acteur de santé solidaire,
- 764 comment préserver ce champ de l'économie sociale face aux assureurs à but lucratif?
- 765 **4.2.2.1** Pour une autre politique de santé. À travers les Agences Régionales de Santé,
- 766 c'est l'État qui pilote. Le SNES a dénoncé un manque de démocratie dans leur
- 767 fonctionnement et une vision comptable du secteur sanitaire, dont la mauvaise
- organisation génère surcoûts et mauvaise qualité. Les ARS n'ont été créées que
- 769 <u>pour diminuer les dépenses de santé et l'offre de soins sous prétexte</u>
- 770 <u>de « maîtrise » des dépenses. C'est ainsi que le directeur de l'ARS</u>
- 771 **59/62 a annoncé l'arrêt dans la prochaine période de tout nouvel**
- 772 **EHPAD.**
- 273 L'hôpital public peine à remplir ses missions sous la houlette de la T2A ; les cliniques
- privées s'approprient les actes les plus lucratifs ; des structures de proximité ferment.
- 775 **4.2.2.2** Revoir l'organisation du système pour le rendre efficace et de qualité. **Il faut**
- 776 un vrai « parcours de santé » autour du médecin généraliste revalorisé. Des
- pistes : revoir le paiement à l'acte et la formation continue, développer le salariat, le
- 778 travail avec les autres professionnels, (dont la qualification indispensable à
- 779 des soins de qualité doit être reconnue pleinement et développée en
- 780 **fonction des nécessités médicales)** développer des maisons de santé... des
- 781 mesures pour lutter contre les déserts médicaux : refus de conventionnement
- 782 dans les zones surmédicalisées ? Tout ceci permettrait d'éviter les
- 783 <u>déserts médicaux qui prennent actuellement de l'ampleur et qui sont</u>
- 784 <u>dus, en particulier à une médecine très dérégulée. Il faut en outre</u>
- 785 <u>définir des critères territoriaux d'installation pour les médecins</u>
- 786 **généralistes.**

- 787 **Pas de fermeture systématique Il faut cesser de fermer les** hôpitaux et
- 788 maternités de proximité, mais réfléchir <u>et définir les besoins</u> avec les
- 789 professionnels et la population. La politique du médicament doit être revue
- 790 (transparence, contrôle public, recherche indépendante), les avancées de la
- 791 loi sont insuffisantes. <u>Il faut créer un service public pour produire les</u>
- 792 <u>médicaments en liaison avec le service public de la recherche.</u>
- 793 **4.2.2.3** Développer la prévention (éducation à la santé, médecine scolaire et médecine du travail...), agir pour des politiques environnementales, lutter contre les
- 795 crises sanitaires. L'accès à la contraception est un enjeu majeur : accès à toutes les
- 796 contraceptions avec remboursement intégral, prise en charge directe des consultations
- et ordonnances des mineures par la Sécurité sociale. L'accès à l'avortement est mis en
- 798 danger par la fermeture programmée de centres IVG...
 - 4.2.3 Perte d'autonomie/handicap

- 800 Le SNES exige un droit universel à compensation de la perte d'autonomie et du 801 handicap, inné ou acquis, sans condition d'âge, pris en charge par la solidarité
- 802 nationale.
- 4.2.3.1 Le gouvernement voulait réformer l'APA, diminuer le nombre de bénéficiaires,
- imposer une assurance privée obligatoire à 50 ans sortant de la solidarité collective le
- financement du reste à charge. Aucune amélioration des normes d'encadrement dans
- 806 les EHPAD mises en cause par la loi HPST, ni de la qualité des prestations (liée
- 807 <u>fondamentalement à des normes de présence de personnel qualifié</u>
- 808 suffisant répondant aux besoins médicaux et sociaux) n'était prévue. Les
- 809 réactions unitaires du monde syndical, mutualiste, des associations et d'élus
- 810 ont fait barrage à ce projet mais les problèmes demeurent. La réplique
- 811 <u>unitaire a fait barrage à ce projet. Les organisations syndicales, et</u>
- 812 notamment leurs unions de retraités dont les SFR FSU y ont pris toute
- 813 **leur part.**
- Le congrès revendique une véritable prestation autonomie dans le cadre de la sécurité sociale.
- 4.2.3.2 LA CNSA est dédiée à la prise en charge de l'autonomie des personnes âgées
- 816 et des personnes handicapées. Ses missions pourraient préfigurer Il faut
- 817 <u>redéfinir son statut. Ses instances d'administration et d'orientation</u>
- 818 doivent être ouvertes aux usagers, la gestion du financement devant,
- 819 elle, rester du ressort des représentants des salariés et du patronat.
- 820 une instance nationale veillant à l'égalité d'accès aux droits sur l'ensemble du
- 821 territoire ; son statut devrait alors être redéfini et transformé, ses instances
- 822 d'administration et d'orientation ouvertes aux usagers.
- 823 **4.2.3.3** La perte progressive d'autonomie liée à la maladie ou à la sénescence ne
- 824 requiert pas un mode de financement nouveau mais, dans le cadre de la solidarité
- 825 nationale, d'établir une contribution proportionnée aux facultés de tous,
- 826 assise sur tous les revenus et progressive doit relever du cadre de la
- 827 **Sécurité sociale.**
- **4.3 Les retraites**
- 4.3.1 Les retraites, choix de société, sont devenues un des signaux majeurs envoyés
- 830 aux marchés pour manifester la conformité au dogme : le débat est refusé sur le
- contenu des réformes, leur portée sociale, les décalages d'âge ahurissants, et des
- mesures brutales imposées. Le SNES a condamné la loi Fillon encore aggravée
- 833 (passage accéléré aux 62 ans) et refuse tout allongement. Le SNES
- demande le retrait des lois Balladur de 1993 et des lois Fillon 2003 et
- 835 **2010.** Il rappelle son exigence de maintien de l'âge de référence de départ à 60 ans
- avec un taux de remplacement de 75% pour 37,5 années de cotisation
- 837 avec, comme traitement de référence celui des six derniers mois de
- 838 **service.**
- 839 . Les salariés ayant débuté jeunes ou au travail pénible en sont les premières victimes

- mais les dispositions spécifiques mises en avant auront peu d'effets. Le problème des petites retraites et des retraites des jeunes générations est devant nous. Les carrières complètes seront de plus en plus limitées à la fraction masculine du noyau le plus protégé du salariat, lui-même en voie de réduction. La prise en compte des années d'études, formation et précarité est indispensable. Le SNES confirme ses mandats de
- 846 **4.3.2** Financement : des ressources socialisées pour des objectifs communs. La 847 convergence public/privé doit permettre pour tous des prestations définies, un âge de référence (à partir duquel des situations spécifiques peuvent s'organiser), à l'opposé 848 849 du projet de comptes notionnels (cotisations définies et individualisation). Le SNES 850 s'oppose à une fusion des régimes et revendique ainsi le maintien du code des pensions. L'enieu est la confiance des générations actives qui financent les 851 852 pensions dans le système par répartition ; sinon les financements privés seraient 853 appelés à jouer un rôle accru, générant injustices et désordres financiers.

4.4 Pour une politique familiale ambitieuse

lutte contre les inégalités hommes/femmes.

4.4.1 Le SNES refuse toute diminution du congé maternité, exige son extension à 26 semaines et l'allongement du congé de paternité/second parent (le rendre obligatoire?); est favorable au partage du congé parental entre les parents. Il refuse la mise sous condition de ressource systématique des prestations, à l'encontre de la solidarité horizontale. Il est favorable aux allocations familiales dès le premier enfant sans redéploiement. Se pose la question de la forfaitisation des allocations familiales et celle de leur imposition.

4.4.2 Service public petite enfance

845

854

879

863 Le SNES confirme ses mandats : construction de crèches publiques avec un 864 encadrement qualifié suffisant; formation améliorée des assistantes maternelles avec 865 trois enfants pris en charge au maximum; revendique un service public de la 866 petite enfance jusqu'à 6 ans englobant l'école maternelle avec accueil dans de bonnes conditions des enfants à partir de 2 ans. L'existence d'un service 867 public de la petite enfance ne peut en aucun cas remettre en cause 868 869 l'école maternelle. La scolarisation doit être garantie pour tous les enfants dès 2 ans, si leurs parents le souhaitent. 870

• 4.5 Droit au logement pour tous

Le SNES exige un logement décent pour tous ; respect de la loi DALO, que la loi
DALO ne permet en aucun cas de garantir : le Snes demande une forte
construction de logements sociaux, respect des 20% sous peine
d'inéligibilité, lutte contre la spéculation immobilière, réquisition de logements ou
bureaux vacants... Il demande l'encadrement des loyers pour lutter contre les hausses
et l'augmentation des crédits du SAMU social pour l'hébergement d'urgence. Le SNES
demande l'arrêt des expulsions.

5. POUR UNE SOCIÉTÉ DE DROIT ET DE LIBERTÉ

• 5.1 Un contexte en rupture

881 La crise favorise la montée des idées d'extrême droite alimentées par les discours et 882 pratiques xénophobes du gouvernement. Le discours de Grenoble et plus 883 récemment les déclarations sur les civilisations, désignant des groupes sociaux comme boucs émissaires marque une étape dangereuse. Le SNES lutte contre 884 885 le racisme, l'intolérance, les intégrismes, l'homophobie qui s'affichent de plus en plus et s'élève contre les tentatives de revisiter l'Histoire. Il exige le respect de la liberté 886 d'expression. Notre projet d'un collège et d'un lycée pour tous ne distingue pas les 887 888 élèves selon des considérations sociales ou selon une soi - disant appartenance 889 à des communautés réelles ou supposées. Nous refusons la fragilisation d'une partie du public scolaire par l'institution, des attaques sociales remettant en 890 891 cause le droit à l'éducation pour tous. Les attaques sociales, la 892 stigmatisation et la désignation de groupes sociaux comme boucs 893 émissaires sont autant de remises en cause du droit à l'éducation pour 894 tous. Le SNES affirme sa détermination à lutter contre ces dérives. Il se bat pour 895 que, face à la crise, l'État assure l'efficacité des droits à l'éducation, au logement, ou 896 aux soins, à l'aide sociale.

- 897 **5.1.1 Les lois répressives et sécuritaires** se sont accumulées L'indépendance de la 898 justice mise à mal, les missions des juges pour enfants affaiblies, l'ordonnance de 899 1945 sur la justice des mineurs atteinte, la réforme de l'hôpital psychiatrique 900 dessinent une société contraire à nos valeurs. Le SNES réaffirme que la sûreté est un 901 droit, qui passe par une justice indépendante, une politique de prévention et des 902 réponses éducatives. Il demande l'abrogation des lois répressives, la fermeture des 903 centres fermés et des établissements pénitentiaires pour mineurs. Il se bat pour la 904 suppression des fichiers, les portails et de la vidéo-surveillance, notamment 905 dans les établissements scolaires, les empreintes génétiques, la 906 biométrie, mirage d'une sécurité technologique.
- 907 **5.1.2 La répression syndicale.**
- 908 <u>Le gouvernement et le patronat portent atteinte aux droits des salariés</u>
- 909 pour empêcher toute action revendicative : chantage à l'emploi,
- 910 <u>répression des militants syndicaux parfois traduits abusivement en</u>
- 911 justice, mise en cause des comités d'entreprise.....
- 912 Des lois sont promulguées portant atteinte aux droits de grève : loi sur
- 913 le service minimum dans le transport terrestre et, récemment dans le
- 914 **transport aérien.**
- 915 <u>Dans l'Éducation Nationale, la mise au pas des personnels est engagée</u>
- 916 par l'accroissement des pouvoirs accordés aux chefs d'établissement.
- 917 Le SNES exige le respect des droits syndicaux, demande l'abrogation
- 918 des lois sur le service minimum et dénonce le projet sur l'évaluation
- 919 des personnels dans l'Éducation Nationale.

920 **5.1.2 5.1.3** La laïcité attaquée

- 921 Le SNES réaffirme son refus du dualisme scolaire confessionnel et patronal, et
- 922 considère que les établissements privés ne peuvent prétendre concourir à la réalisation
- 923 des missions de service public et laïque.
- 924 Il rappelle aussi sa demande d'abrogation du statut local scolaire et religieux d'Alsace-
- 925 Moselle et son opposition à toute remise en cause de la laïcité par le biais du cadre
- 926 européen. La « laïcité positive » de N. Sarkozy a donné une connotation négative aux
- 927 principes de la laïcité. Le SNES dénonce l'instrumentalisation politicienne et
- 928 tendancieuse de la laïcité et demande l'abrogation du décret sur l'accord « Kouchner-
- 929 Vatican ». Le SNES s'oppose à toutes tentatives des groupes de pressions politiques,
- 930 patronaux ou religieux visant à influencer les programmes scolaires pour instaurer une
- 931 histoire, une philosophie, ou une économie une économie ou une société
- 932 officielles au travers des programmes. De la même façon, le SNES dénonce la
- 933 marchandisation de l'Ecole via l'introduction de certifications privées
- 934 qui concurrencent les diplômes nationaux ou via la multiplication de
- 935 « concours », souvent avec l'appui du MEN et qui demandent une
- 936 participation payante aux familles.
- 937 Le SNES doit continuer de porter l'unification du système éducatif dans
- 938 un seul service public laïque de l'Education nationale.
- 5.2 Propositions et revendications
- 940 5.2.1 Pour une justice conforme à un État de Droit, contre une justice bafouée
- La politique du chiffre s'exerce contre les citoyens et ignore la justice. Le service public
- 942 de la police et de la gendarmerie doit rester sous le contrôle vigilant d'une justice de
- 943 droit.
- 944 L'accumulation de réformes et de pressions politiques sur les magistrats montrent une
- 945 volonté de renforcement du contrôle sur le parquet et les juges d'instruction ou une
- 946 utilisation populiste de la justice. Le SNES se bat avec les syndicats de la FSU pour la
- 947 protection de la vie privée, contre une société de surveillance, pour une justice égale
- 948 pour tous, indépendante.
- 949 5.2.2 Pour une politique qui considère les jeunes comme une richesse et non
- 950 comme un danger
- 951 Les discours stigmatisants, la politique calamiteuse en matière de logement ou
- 952 d'emploi, la relégation « dans les quartiers », l'actuelle politique migratoire,
- 953 l'instrumentalisation des faits divers qui donnent prétexte à des mesures répressives,
- 954 touchent durement certaines catégories de jeunes les jeunes de classes
- 955 populaires / habitant dans des quartiers populaires, souvent ramenés
- 956 à une identité « immigrée » parfaitement fausse, mais qui leur est
- 957 **imposée puis reprochée.**
- A cela s'ajoutent la mise en place de fichiers scolaires dangereux et les projets
- 959 récurrents pour trier les jeunes et enfants « potentiellement dangereux ». La jeunesse
- 960 est un atout. Le SNES rappelle la nécessité d'une politique sociale envers la jeunesse

- 961 et son refus d'une politique de fichage et de tri social. Il faut en finir avec les
- 962 politiques qui font de la jeunesse populaire une « classe dangereuse ».
- 963 5.2.3 Pour l'égalité effective des droits, contre la persistance des inégalités,
- 964 des discriminations
- 965 Le SNES se bat pour l'égalité des droits pour tous et rejette toute différence de
- 966 traitement sur des critères ethniques ou religieux autant que les **éventuelles**
- 967 « réponses » communautaristes. La lutte du SNES contre les discriminations, mais
- 968 **plus largement pour l'égalité réelle**, est prioritaire. Il faut développer les
- 969 conditions de réussite scolaire, professionnelle et sociale. La politique de la ville doit
- 970 assurer la mixité sociale, le droit au logement pour tous et le développement des
- 971 services publics, en milieu urbain ou rural.
- 972 Un module de formation sur toutes les discriminations (incluant obligatoirement la
- 973 dimension du genre et les lgbtphobies) doit exister dans la formation initiale de chaque
- 974 personnel et dans chaque académie en formation continue. Le ministère doit afficher
- 975 et développer sa politique de lutte contre les discriminations, notamment en
- 976 reconnaissant les parents sociaux et en leur octroyant le congé parental, la
- 977 transformation du congé de paternité en congé du second parent, et le congé de
- 978 présence parentale. **Néanmoins, le SNES réaffirme que la guestion d'une**
- 979 <u>société plus juste ne peut se réduire à l'élimination des</u>
- 980 discriminations, qui ne mène qu'à l'égalité des droits et des chances.
- 981 Lutter contre les inégalités, c'est d'abord faire en sorte que tous
- 982 <u>accèdent à des conditions de vie satisfaisantes. La lutte contre les</u>
- 983 <u>discriminations ne doit pas masquer la volonté de faire disparaître les</u>
- 984 <u>inégalités entre classes sociales.</u>

985 5.2.4 Défendre les personnels sur le terrain et leurs droits, contre les

- 986 discriminations syndicales
- 987 Si le statut de la Fonction Publique reste protecteur, le SNES dénonce les
- 988 discriminations syndicales invisibles, liées souvent au chef d'établissement. Le projet
- 989 de loi sur l'évaluation accentue les dérives. Le SNES dénonce ces attitudes et assure
- 990 les collègues de son soutien. Il combat la répression des mouvements sociaux et à
- 991 l'encontre des militants syndicaux et participe, dans un cadre unitaire, à la défense de
- 992 ces militants.
- 993 Il poursuit son action revendicative en s'appuyant aussi sur le droit et dénonce la
- 994 remise en cause de droits issus du statut général de la fonction publique. L'assistance
- 995 aux personnels doit être une priorité et ne peut se concevoir que dans un rapport
- 996 étroit à la politique générale du syndicat.
- 997 Le SNES demande qu'un véritable statut des élus du personnel dans la Fonction
- 998 Publique soit créé.

999 5.3 Contre la montée des idées d'extrême droite, la banalisation du racisme,

- 1000 la xénophobie d'État les politiques xénophobes.
- 1001 **5.3.1** Le SNES se bat à tous les niveaux et dans le cadre de collectifs pour le respect
- 1002 de l'égalité et le développement des solidarités, meilleure réponse à la banalisation du
- racisme et de la xénophobie d'État. Il est engagé dans le combat contre l'intolérance,

- 1004 contre la volonté de formatage de l'individu, la volonté intégriste, sexiste et 1005 homophobe d'influer sur les programmes et la vie de chacun.
- Le combat du SNES pour la paix, notamment dans le cadre de « Éducateurs pour la paix » doit s'intensifier.

1008 5.3.2 Développer les mobilisations pour la régularisation de tous les Sans-1009 papiers

- 1010 L'action de RESF, la grève des travailleurs sans papiers, ont changé le regard sur
- 1011 l'immigration. Le vote du Sénat pour le droit de vote des étrangers non
- 1012 communautaires aux élections locales, soutenu par une majorité de Français, est aussi
- 1013 un appui. Dans le cadre des collectifs, le SNES s'engage contre les dernières lois sur
- 1014 l'immigration qui aggravent encore la situation des étrangers. Il participe aussi à la
- 1015 plate-forme commune « pour la régularisation des travailleurs sans papiers et l'égalité
- 1016 de traitement entre Français et étrangers dans les études comme au travail ». Il
- 1017 affirme à nouveau son exigence de régularisation de tous les sans-papiers.
- 1018 <u>Il dénonce la véritable chasse aux migrants et le climat de traque que</u>
- 1019 <u>le gouvernement a instauré à l'encontre de tous les étrangers,</u>
- 1020 <u>notamment par la multiplication des contrôles au faciès et les</u>
- 1021 arrestations arbitraires et injustifiées. Il dénonce également la
- 1022 <u>multiplication des CRA et l'enfermement des enfants et des mineurs, ce</u>
- 1023 <u>au mépris des conventions internationales.</u>
- 1024 5.3.3 Le SNES se bat contre l'odieux amalgame entre communisme et
- 1025 <u>fascisme regroupés sous le terme fourre-tout de "totalitarisme".</u>

1026 « Droits des Femmes »

- 1027 Les revendications syndicales en termes de droits des femmes s'inscrivent dans
- 1028 l'action syndicale. De la carrière dans le second degré à la mise en place d'une
- 1029 véritable éducation à l'égalité filles garçons, en passant par l'accès de toutes à la
- 1030 contraception et l'avortement libres et gratuits, le SNES doit agir pour permettre une
- égalité réelle des personnels et des élèves. C'est un enjeu primordial dans une société encore marquée par des discriminations envers les femmes : temps partiel imposé,
- 1032 : calaires inférieurs, orientation sur des métiers dits « féminies », sevieme ordinaire
- salaires inférieurs, orientation sur des métiers dits « féminins », sexisme ordinaire,
- baisse des moyens au service public hospitalier et de petite enfance...
- 1035 Le SNES revendique notamment :
- une vraie prévention des grossesses non désirées, des IST et des MST pour les élèves, au-delà de la mise à disposition de préservatifs ;
- l'application immédiate et le renforcement de la loi sur les violences votée en juillet 2010 ;
- des mesures coercitives pour les entreprises et les services publics qui
 n'appliquent pas l'égalité des salaires femmes/hommes à même niveau de
 recrutement et de travail;
- un bilan chiffré des carrières des femmes et des hommes dans la fonction publique et de réelles mesures pour réduire les inégalités existantes ;

 la prise en compte dans la formation des personnels de l'enjeu de l'éducation à
l'égalité filles/garçons, et dans les programmes de la construction sociale du
genre. Si les programmes de certaines disciplines abordent directement
la question de la construction sociale du genre, et de l'arbitraire des
stéréotypes imposés aux enfants, cette question doit être mieux traitée
dans la formation des personnels.

VOTE: 102 pour, 0 contre, 3 abstention, 0 refus de vote.